



Province de Québec  
**Municipalité du village de Hemmingford**

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 345 ET 293-9**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement # 345 et #293-9 adoptés par le Conseil municipal le 13 janvier 2026 et entrent en vigueur le 14 janvier 2026:

- Adoption du règlement numéro 345 concernant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux
- Adoption du règlement numéro 293-9 relatif au zonage modifiant les revêtements extérieurs prohibés.
- Toute personne intéressée peut consulter les règlements à l'Hôtel de Ville, situé au 505, rue frontière (bureau 5), Hemmingford, Québec, J0L 1H0, aux heures normales d'ouverture. Également, les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité.

Donné au village de Hemmingford, ce 14e du mois de janvier 2026.

  
Annick Brunet  
Directrice générale et greffière et trésorière



Province de Québec  
**Municipalité du village de Hemmingford**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annick Brunet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du village de Hemmingford, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 janvier 2026 l'avis public de mise en vigueur des règlements numéros # 345et # 293-9, et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité du village de Hemmingford. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 janvier 2026.



Annick Brunet  
Directrice générale et greffière-trésorière